

**LES MOLLETES**  
**REGLEMENT CANTINE / GARDERIE PERISCOLAIRE 2020-2021**  
**(À conserver par les parents)**

**Séverine COMPAGNO, responsable cantine et garderie : 06.64.54.27.08**

**Cantine**

Pour l'année scolaire 2020/2021 les repas seront livrés par VACAVANT TRAITEUR.

Prévoir des bottes en plastique et un imperméable pour les jours de pluie et un chapeau ou une casquette pour les jours où il fait soleil (surtout en fin d'année scolaire).

**Garderie**

Le matin les enfants doivent être accompagnés auprès de la responsable de la garderie.

Les enfants doivent apporter un goûter et une boisson pour le soir.

**ARTICLE 1 - HORAIRES**

**Garderie** : lundi, mardi, jeudi et vendredi le matin de 7h30 jusqu'à l'ouverture de la classe, le soir de la sortie de la classe jusqu'à 18h30. Il est impératif que les parents respectent l'horaire défini. Chaque retard, après 18h30 sera facturé 4€. 3 retards entraîneront l'exclusion du service.

**Cantine** : lundi, mardi, jeudi et vendredi

**ARTICLE 2 – LIEU D'ACCUEIL**

L'accueil a lieu :

- **Cantine** : salle polyvalente
- **Garderie** : école maternelle, local garderie

Le matin, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte jusqu'au local de la garderie.

Le soir, si les enfants sont dans la cour, les parents doivent se présenter au portail et Séverine amène l'enfant. Le portail reste fermé pour des raisons de sécurité.

**ARTICLE 3 – CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**Cantine**

Pour toute inscription il est obligatoire de fournir la fiche individuelle d'inscription.

Les inscriptions se font **exclusivement par écrit**, soit à l'année pour les enfants qui mangent régulièrement, au mois (inscription à remettre avant le dernier mercredi du mois) ou occasionnellement (inscription à remettre au plus tard le **jeudi matin avant 9h** de la semaine précédente.) Les inscriptions sont à remettre à la responsable de la cantine, au secrétariat de la Mairie ou par mail à [mairie.lesmollettes@wanadoo.fr](mailto:mairie.lesmollettes@wanadoo.fr)

Toutes les modifications ou les inscriptions occasionnelles se feront **uniquement** par écrit le jeudi précédent au plus tard, avant 9h00 auprès de Mme COMPAGNO.

**Garderie**

Pour toute inscription, il est obligatoire de remplir la fiche individuelle d'inscription. Les inscriptions se font soit sur place aux heures d'ouverture de la garderie, soit par téléphone auprès de Séverine COMPAGNO (responsable garderie) au 06.64.54.27.08 aux heures d'ouverture de la garderie, soit par écrit (inscription à remettre à la responsable de la garderie ou par mail à [mairie.lesmollettes@wanadoo.fr](mailto:mairie.lesmollettes@wanadoo.fr)

**ARTICLE 4 – ANNULATION D'UNE INSCRIPTION**

**Cantine**

En cas d'absence, même pour maladie, le repas sera facturé. (Les sorties scolaires, les grèves prévues par les maîtresses ne sont pas concernées par ce dispositif).

Lorsque les parents récupèrent leur enfant alors que celui-ci est inscrit à la cantine, le repas reste dû.

## **Garderie**

Une inscription ou annulation d'inscription doit se faire **par écrit** auprès de Séverine COMPAGNO, responsable de la garderie, soit sur place, soit par téléphone au 06.64.54.27.08 aux heures d'ouvertures de la garderie. Tout passage non annulé sera facturé.

## **ARTICLE 5 – SANTE DE L'ENFANT**

Nous vous demandons de nous informer de toute spécification médicale relative à votre enfant (allergies, contre-indications ...). Toutes ces données sont à spécifier sur les fiches d'inscription. Le personnel municipal chargé de l'encadrement et du service n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants, même accompagnés d'une ordonnance médicale, sauf dans le cadre d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé) établi avec le médecin scolaire. Les allergies à certains aliments sont prises en compte sur justificatif médical et nécessitent la mise en place d'un P.A.I.

## **ARTICLE 6 – TARIFS**

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal et révisés chaque année. Pour 2020/2021 les tarifs sont les suivants :

- **Garderie** : 2,50€ le passage (quel que soit le temps passé)
- **Cantine** : 5.00€ le repas

## **ARTICLE 7 – FACTURATION**

La facturation se fait mensuellement.

Les factures se règlent à la **Trésorerie de Montmélian**.

## **ARTICLES 8 – DISCIPLINE**

- Avoir un langage correct
- Etre poli, respectueux vis-à-vis du personnel et des autres enfants
- Respecter et partager la nourriture
- Respecter le matériel mis à disposition

En cas de manquements répétés d'un enfant à l'une de ces règles, le personnel de service le signalera à la Mairie de Les Mollettes qui décidera de la sanction. Celle-ci peut aller jusqu'à l'exclusion. Les parents seront avertis par courrier. Une « fiche de comportement » est remplie par Séverine et Valérie chaque semaine et mise dans le cartable de l'enfant. Séverine et Valérie sont à la disposition des parents pour en parler.

La Mairie se réserve le droit de se retourner contre les responsables légaux de l'enfant qui aura détérioré du matériel.

## **ARTICLE 9 – RETARDS**

Pour la garderie, il est impératif que les familles respectent l'horaire défini.

Chaque retard, après 18h30, sera facturé à 4€ (en plus du passage à 2.50€). 3 retards entraîneront l'exclusion du service.

## **ARTICLES 10 – OBLIGATION DES FAMILLES**

- Déposer le dossier d'inscription rempli, accompagné des pièces à fournir
- Accepter le règlement

Le dossier d'inscription est à constituer et à déposer au secrétariat de Mairie avant le 19 août 2020.

Aucun dossier d'inscription n'est accepté par téléphone ni reconduit d'une année sur l'autre, cela dans le but d'éviter toute contestation d'inscription. Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de situation familiale devra être communiqué (par écrit) par les parents à la responsable cantine / garderie ou au secrétariat de Mairie afin que les dossiers soient à jour.

## **ARTICLE 11 – REGLEMENT**

Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier le présent règlement

**Le Maire – J.C NICOLLE**

## GARDERIE PERI-SCOLAIRE

### FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2020/2021

(Une fiche d'inscription par enfant, à remettre à la responsable du lieu de garderie, ou à la mairie du lieu de garderie)

**NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :** \_\_\_\_\_

**CLASSE :** \_\_\_\_\_

**ENVOI DE LA FACTURE)**

**NOM / PRENOM :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### **NUMEROS DE TELEPHONE OU L'ON PEUT VOUS JOINDRE**

Domicile \_\_\_\_\_

Portable de la maman \_\_\_\_\_

Travail de la maman \_\_\_\_\_

Portable du papa \_\_\_\_\_

Travail du papa \_\_\_\_\_

Autre (préciser) \_\_\_\_\_

Horaires d'ouverture : le matin de 7h30 à 8h45 et le soir de 16h40 à 18h30

Prix : 2.50€ pour chaque passage. L'enfant doit apporter son goûter et une boisson le soir.

	MATIN	SOIR
LUNDI		
MARDI		
JEUDI		
VENDREDI		

Cocher la(les) case(s) correspondant au(x) passage(s) prévu(s) de votre enfant en garderie.

NB : si l'enfant ne va pas à la garderie selon le planning indiqué ci-dessus, il est impératif d'annuler auprès de Séverine afin que le passage ne soit pas facturé.

**Observations éventuelles :**

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement garderie 2020/2021**

Fait le

Signature des parents

## CANTINE SCOLAIRE

### FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2020/2021

(Une fiche d'inscription par enfant, à remettre à la responsable cantine ou au secrétariat de Mairie)

**NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :** \_\_\_\_\_

**CLASSE :** \_\_\_\_\_

**ENVOI DE LA FACTURE)**

**NOM / PRENOM :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### **NUMEROS DE TELEPHONE OU L'ON PEUT VOUS JOINDRE**

Domicile \_\_\_\_\_

Portable de la maman \_\_\_\_\_

Travail de la maman \_\_\_\_\_

Portable du papa \_\_\_\_\_

Travail du papa \_\_\_\_\_

Autre (préciser) \_\_\_\_\_

**LIEU D'HOSPITALISATION EN CAS D'URGENCE :** \_\_\_\_\_

**ALLERGIES, CONTRE INDICATIONS MEDICALES :** \_\_\_\_\_

**L'ENFANT BENEFICE D'UN P.A.I. POUR RAISON MEDICALE ?** \_\_\_\_\_

Pour l'inscription à l'année, cochez le ou les jours dans le tableau ci-dessous

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
-------	-------	-------	----------

à compter du : \_\_\_\_\_

Prix : 5.00€ le repas

**Observations éventuelles :**

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement cantine 2020-2021**

Fait-le

Signature des parents